

Ecole maternelle de Voglans
Procès-verbal du conseil d'école extraordinaire
Du 22 janvier 2024

Début de séance à 17h35

Présents :

Mme Février, directrice
Mme Vinet, enseignante
Mme Di-Leo, enseignante
M. Mercier, Maire de Voglans
Mme Bernon, adjointe au maire service éducation
Mme Gilbert, représentante des parents d'élèves
Mme Souli, représentante des parents d'élèves
Mme Magat, représentante des parents d'élèves
M. Robert, représentant des parents d'élèves
Mme Geoffroy, représentante des parents d'élèves

Excusés :

M. Ledouit, Inspecteur de l'Éducation Nationale
Mme Bono, représentante des parents d'élèves

1- Déroulement du conseil :

Suite à la demande de la DSDEN (Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale), les membres de ce conseil d'école extraordinaire se sont réunis afin d'émettre un avis concernant le seul point à l'ordre du jour :

Organisation du temps scolaire

Chacune des parties prenantes à ce conseil d'école extraordinaire a exposé son point de vue par rapport aux jours et horaires scolaires de l'école maternelle. Trois votes ont succédé aux prises de parole.

Pour rappel, ce vote a été organisé à titre consultatif. Les jours et horaires scolaires sont déterminés unilatéralement par le maire de la commune.

Ce vote est composé de 8 voix : une voix par professeure des écoles, une voix par représentant.e des parents d'élèves titulaire (3 voix au total) et deux voix pour la mairie.

2- Équipe enseignante :

- Rythme des 4,5 jours

Comme les apprentissages sont plus efficaces le matin, les enseignantes pensent qu'il est pertinent de conserver la semaine à 4,5 jours afin que les élèves puissent bénéficier de 5 matinées d'apprentissage.

- Horaires : demande de changement d'horaires de classe 13h45-15h45.

→ Ce rythme de 4,5 jours impose aux élèves une demi-journée supplémentaire dans l'enceinte scolaire (classe+temps périscolaire) et allonge donc la semaine par rapport à la plupart des autres écoles.

Les enseignantes constatent qu'une grande partie des élèves est très fatiguée en fin de journée et en fin de semaine. Changer les horaires permettrait de réduire l'amplitude horaire du temps de travail.

En effet, selon le docteur Perretier, médecin de l'Éducation Nationale, « les élèves de petite et moyenne section ont une longue journée car ils reprennent un temps d'apprentissage de 2h après la sieste ; contrairement à la plupart des écoles où la sieste est sur le temps scolaire.

C'est effectivement une différence notable qui peut faire de grosses semaines et entraîner de la fatigue ».

- Le changement d'horaires impliquerait que la sieste se fasse en partie sur le temps scolaire et diminuerait le nombre d'heures de travail des élèves de petite section et certains élèves de moyenne section. Cependant, actuellement, les deux heures d'apprentissage de l'après-midi proposées aux élèves de petite section de Voglans peuvent être contre-productives pour certains élèves. En effet, ces heures leur demandent un grand effort de concentration et peuvent causer beaucoup de fatigue car ils évoluent dans un contexte contraignant avec des règles de vie en collectivité. Cela peut parfois engendrer des réticences à avoir envie d'aller à l'école (but premier de l'école maternelle).
- Pour les élèves de grande section, il serait pertinent de conserver l'énergie propice à la concentration pour le temps scolaire et organiser les TAP après l'école. Cela permettrait également de pouvoir bénéficier de l'enseignante des élèves de petite section pour faire des groupes de travail réduits afin de travailler les apprentissages fondamentaux au passage au CP.
- Cette organisation permettrait de laisser la possibilité aux familles disponibles à 15h45 de venir chercher leur enfant à l'école afin de diminuer leur temps passé en collectivité en cas de problèmes de fatigue importants.

3- Représentants des parents d'élèves :

Les parents ne reviennent pas sur le rythme de 4,5 jours.

Cette question avait été évoquée lors du premier conseil d'école et les RPE réitèrent leur demande d'éléments auprès de la Mairie, notamment les budgets, bilans, le compte rendu de la commission périsociale, les supports pédagogiques évoqués.

Remarques concernant la proposition de changement d'horaire :

- Une potentielle faible disponibilité des parents pour récupérer leur enfant à 15h45. Pour une majorité des enfants, l'amplitude de collectivité ne changerait donc pas. Même schéma d'heures de garde sauf si les parents parviennent à faire évoluer leurs horaires de travail en fonction des horaires de l'école.
- Qui prend en charge les enfants après l'école à 15h45 ? Si pas de TAP, service de garderie ?
- Le temps de sieste, couvrirait l'ensemble du temps de classe, il n'y aurait donc pas de temps de travail l'après-midi pour les élèves de petite section. Les parents de PS risquent d'être inquiets de savoir que les petits ne viennent à l'école que pour dormir.
- Pourquoi contraindre les petits qui sont trop fatigués et à qui le rythme ne convient pas si les parents peuvent les garder ? Les RPE ont demandé une tolérance pour que des enfants de Petite Section concernés soient absents l'après-midi, tout en sachant que l'école est obligatoire. Les enseignantes rappellent qu'aucune tolérance n'est acceptée par l'Inspection hormis les élèves qui font l'objet d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé).
- Les démarches engagées auprès de l'inspection ont permis de valider la récréation l'après-midi pour les élèves de Petite Section, ce qui est positif dans l'organisation et le rythme de l'après-midi.

4- Maire et Première Adjointe au Maire :

Le changement d'horaire ne paraît pas envisageable :

- Sur le temps des TAP, on a besoin d'un adulte pour 14 enfants. La mairie éprouve des difficultés à trouver du personnel.

- Il n'y a pas assez de locaux disponibles pour avoir tous les élèves des deux écoles en TAP en même temps. De plus, les classes ne seront pas utilisées pour réaliser les TAP. Un changement de lieu est nécessaire pour les enfants afin de faire la distinction entre le temps scolaire et périscolaire et cela pourrait engendrer des problèmes avec le matériel scolaire.

5- Discussion

Le temps de pause de midi pourrait être réduit, pour faire une matinée plus longue de 3h30 de travail et écourter l'après-midi. En effet, avec l'agrandissement de la cantine, le nombre de service des repas va être modifié.

C'est à réfléchir avec les différentes parties : mairie, parents délégués, Éducation Nationale, enseignant.e.s de la maternelle et de l'élémentaire.

6- Vote :

- Premier vote : Pour ou contre le maintien de la semaine à 4,5 jours ? Lundi, mardi, mercredi matin, jeudi et vendredi.

7 voix pour le maintien de la semaine à 4,5 jours.

1 voix contre le maintien de la semaine à 4,5 jours.

0 abstention.

- Deuxième vote : Pour ou contre le maintien des horaires de l'école ? 8h30/ 11h45 13h45/15h45

4 voix pour le maintien des horaires de l'école.

2 voix contre le maintien des horaires de l'école.

2 personnes qui se sont abstenues

- Troisième vote : Pour ou contre un changement d'horaires de l'école ? 8h30/ 11h45 13h45/15h45

5 voix pour le changement des horaires de l'école.

3 voix contre le changement des horaires de l'école.

0 abstention

La séance de ce conseil extraordinaire est levée à 18h25.

La Directrice - Madame Février

La secrétaire de séance - Madame Vinet


École Maternelle
Chemin de Sonnaz
73420 VOGLANS
Tél. 04 79 54 42 99

